



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 01/ 2026

Au Conseil Général de Grens

Comptes 2025

Délégué municipal
Leonardo Scapozza, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et des dispositions du manuel MCH2, la Municipalité vous présente son rapport sur les comptes de l'année 2025 afin de les soumettre à votre approbation.

Depuis le 1^{er} janvier 2025 la comptabilité de la Commune est entièrement sous MCH2 induisant quelques nouveautés obligatoires pour la présentation des comptes.

Dans sa séance du 11 mai 2026, la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2025. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'490'575.29 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 159'181.45 conformément au tableau « Résultat échelonné » ci-dessous :

Présentation échelonnée	CHF
RESULTAT D'EXPLOITATION	445'809.37
RESULTAT FINANCIER	143'372.08
RESULTAT OPERATIONNEL	589'181.45
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-430'000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	159'181.45

Le résultat d'exploitation correspond aux affaires courantes de la Commune. Le résultat financier englobe essentiellement le dividende Romande Energie, les loyers encaissés pour les terrains communaux, les intérêts facturés (+/-) par l'Administration fiscale cantonale aux contribuables et les intérêts payés des emprunts auprès de PostFinance. A noter, sous MCH2, les amortissements du patrimoine administratif font intégralement partie du résultat d'exploitation.

Le résultat extraordinaire correspond à l'attribution aux préfinancements « mobilité douce FN-L'Asse, CHF 150'000.-, « chemisage 2026-2029 » CHF 80'000.- et au « projet immobilier Grens » de CHF 200'000.-

Le résultat 2025 de CHF 159'181.45 est nettement meilleur que les projections budgétaires 2025 qui prévoient un excédent de recettes de CHF 10'084.-. Le montant de CHF 159'181.45 sera entièrement affecté au capital, portant ce dernier à CHF 305'578.17.

Ce résultat positif s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes, propre à la Commune, est maîtrisée conformément au budget. Les revenus d'impôts des personnes physiques (PP) (revenu + fortune + impôt à la source mais sans impôts frontaliers) affichent une nette hausse par rapport au budget (+CHF 135'581.52 par rapport au budget 2025 et +CHF 188'462.39 par rapport à 2024).
- Les revenus d'impôts des personnes morales (PM) sont, quant à eux, inférieurs de CHF 50'354.65 par rapport aux prévisions budgétaires. Ils ne sont pas comparables à 2024 qui avait enregistré un rattrapage de plus de CHF 556'455.65, montant, par définition, non récurrent. Les revenus des PM sont plus volatiles du fait de recours possibles sur des montants qui ont plus de conséquences sur les entrées que les PP. L'entrée en vigueur, en 2020, de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) nous permet de recevoir une faible contribution cantonale de CHF 2'721.18 pour 2025.
- Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) s'élèvent à CHF 789'635.25, en 2025, contre un budget de CHF 100'000.- estimé toujours très prudemment par la Municipalité. Montant légèrement supérieur, par rapport à 2024 (+ CHF 723'110.85) grâce à la construction du 2^{ème} bâtiment

de l'Ecole Moser. Les impôts frontaliers, quant à eux, sont légèrement en dessous, – CHF 27'793.85, par rapport à 2024 et par rapport au budget, – CHF 61'394.70. À noter que, dans le cadre de la NPIV (Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise), le canton continue à prélever une part significative de ces recettes, à savoir 50 % sur les gains immobiliers et les droits de mutation, ainsi que 30 % sur l'impôt des frontaliers, dans une logique comparable à celle de l'ancien système. Cela se reflète clairement dans la facture de la péréquation cantonale ci-dessous.

- Conformément aux exigences de l'Administration Cantonale d'Impôts, la provision pour débiteurs d'impôts s'établit à CHF 141'449.-, en baisse de CHF 41'430.- par rapport à 2024. Plusieurs taxations, datant de plusieurs années en arrière, font toujours l'objet de recours.
- La facture cantonale 2024 (péréquation, cohésion sociale, police) était de CHF 1'430'154.-. Étant la dernière année facturée sous l'ancien régime de péréquation, basée sur un système centré surtout sur la richesse fiscale communale qui a nettement augmenté dû au revenu extraordinaire sur le bénéfice des PM de CHF 587'270.-. Dès 2025, la répartition se fait selon la NPIV qui considère la richesse fiscale mais prend aussi en compte les besoins réels et les charges des Communes, avec une volonté de rééquilibrage plus fin et plus lisible. La NPIV est moins dépendante du taux d'imposition et plus du nombre d'habitants des Communes ainsi que la géographie et les infrastructures. Nous anticipons que le revenu sur le bénéfice des PM va continuer à avoir un poids important sur les montants à payer à la péréquation, selon la NPIV.
- Les factures cantonales (péréquation, cohésion sociale, police) ont toujours un impact significatif sur les comptes :

▪ Péréquation horizontale	839'441.- CHF	(+38% par rapport à 2024, +37% par rapport au budget 2025)
▪ Cohésion sociale	402'107.- CHF	(- 46% par rapport à 2024, +6% par rapport au budget 2025)
▪ Réforme policière	59'875.- CHF	(- 19% par rapport à 2024, +3% par rapport au budget 2025)
▪ Total 2025	1'301'423.- CHF	(-10% par rapport à 2024, +24% par rapport au budget 2025)

Il est à noter que les montants au budget sont ceux transmis par le Canton pour l'établissement du budget et que le décompte final de la facture de la péréquation cantonale 2025 n'est pas encore connue au moment du bouclage des comptes.

À elles seules, ces 3 factures cantonales représentent une charge de 59% sur les entrées d'impôts nets de la Commune, en 2025.

- La prise en charge, par Région de Nyon, du coût du bus au 1/4h a généré une importante économie (CHF 75'000.-) par rapport au budget 2025.
- Le passage sur MCH2, pour les Communes et Associations intercommunales, se fait de manière échelonnée entre 2025 et 2027. Ceci crée, par moment, un certain décalage dans l'analyse des chiffres. Les comptes 2025 sont particulièrement concernés par ce décalage provenant de l'AEE et l'AIAB. Le tableau ci-dessous illustre cet effet et met en évidence que, dans l'ensemble, les résultats de ces deux Associations sont en ligne avec leurs budgets.

AEE		Comptes 2025	Budget 2025
2120.3612.00	Parts communes&ass IC - AEE primaire	2'352.78	130'470.00
2130.3612.00	Parts communes&ass IC - AEE secondaire	118.06	132'355.00
	Parts communes&ass IC - AEE bâtiments scolaires	181'062.48	0.00
2170.3612.00			
2180.3612.00	Parts communes&ass IC - AEE accueil de jour	62'386.87	116'215.00
2199.3612.00	Parts communes&ass IC - AEE autres charges	82'895.91	0.00
4330.3612.00	Parts communes&ass IC - AEE service médical	705.83	0.00
	Parts communes&ass IC - AEE prest. aux familles	58'043.43	0.00
5450.3612.00		<u>387'565.36</u>	<u>379'040.00</u>
AIAB			
	Parts communes&ass IC - AIAB bâtiments scolaires	3'298.80	0.00
2170.3612.01			
2199.3612.01	Parts communes&ass IC - AIAB autres charges	4'991.06	41'940.00
3410.3612.00	Parts communes&ass IC - AIAB piscine	32'374.09	0.00
	Parts communes&ass IC - AIAB finances&impôts	129.46	0.00
9690.3612.00		<u>40'793.41</u>	<u>41'940.00</u>

- Le bilan sain évolue encore positivement. Après l'affectation du bénéfice 2025, le capital sera de CHF 305'578.17. La réserve de politique budgétaire s'élève à CHF 220'646.67. Cette dernière ne peut en aucun cas être négative et doit obligatoirement servir à couvrir un éventuel déficit ou à préfinancer un projet important issu d'un préavis, pour autant que le résultat de la Commune soit à l'équilibre (source : Manuel MCH2 pour les communes vaudoises et leurs entités).
- Les liquidités, en baisse, s'élèvent à CHF 2'988'869.70 contre CHF 3'888'375.11 à fin 2024, suite aux paiements des factures pour les grands travaux exécutés ou finalisés en 2025 (réaménagement place de sport (Préavis No 2/2023), réfection du toit communal (Préavis No 4/2023), aménagement d'un WC public (Préavis No 1/2025), phase d'étude pour la RC19, phase d'étude de la liaison L'Asse-Fléchères Nord, PACom) sans recourir à l'emprunt. Ces travaux seront amortis et, donc, cette liquidité utilisée pour de l'investissement va être récupéré au fil des années. Rappelons que les fonds disponibles pour le développement de Fléchère Nord, y compris la contribution de Nemaco, RC19 – FN – mobilité – écoles, s'élevant à CHF 1'719'966.39 à fin 2025, font partie intégrante de nos liquidités. Dès le démarrage des travaux de la RC19 (budgétisés à CHF 470'000.- (Préavis 03/2026), les liquidités diminueront sensiblement.
- La réserve latente, provenant du portefeuille actions Romande Energie, s'élève à CHF 932'800.- Ces dernières figurent au bilan, à la valeur comptable de CHF 22'000.-, contre une valeur boursière de CHF 954'800.-, au 31.12.2025. Cette réserve sera utilisée pour de l'investissement si nécessaire.

CONCLUSION

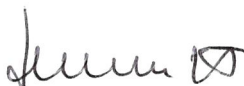
Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

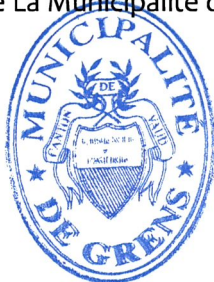
LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

- Vu** le Préavis Municipal No 01/2026 relatif aux comptes 2025 ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- Décide**
1. d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2025 ;
 2. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion 2025.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens, en séance du 11 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

Au Nom de La Municipalité de Grens


La Syndique
I. Jaquet




La Secrétaire
M. Pernet